



**Compte rendu de  
l'Assemblée Générale Ordinaire de  
l'AFUL les LYS  
du 26 février 2000**

Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale Ordinaire est ouverte à 17H15, le nombre de membres présents ou représentés était de 78 pour 68 requis.

**Allocution du Président :**

« En avril 1999, vous avez élu un nouveau comité syndical. Celui-ci a connu quelques difficultés internes. Le 27 septembre les fonctions ont été redistribuées et c'est ainsi que je suis devenu président.

Nous voulons que notre première assemblée générale soit exemplaire. Aussi je demande à ceux qui ont la parole d'être précis et brefs et à ceux qui ne l'ont pas d'attendre leur tour et de ne pas interrompre l'orateur. »

**Ordre du jour :**

**1. Compte rendu des activités de l'année écoulée :**

- ◆ Espaces verts
  - Entretien
  - Conséquence de la tempête
- ◆ Relations avec la mairie
- ◆ Contentieux en cours

**2. Réalisation budget 1999**

**3. Vote du quitus**

**4. Présentation et approbation du budget prévisionnel 2000**

**5. Rapport moral de fonctionnement**

**6. Questions diverses**

**7. Renouvellement des membres sortants du comité syndical**

## 1. Compte rendu des activités de l'année écoulée :

### ◆ Espaces verts

La parole est donnée à M Stéphane PERREAU chargé des espaces verts

#### • Entretien

**Bilan :** L'entretien des espaces verts par la société PRIM'VERT est globalement satisfaisant, les points à améliorer sont l'augmentation du nombre de tontes et la fréquence de ramassage des feuilles.

**Avenant au contrat :** Prise en charge du nouveau rond point avenue de Neufville (coût supplémentaire de 3000 F) et suppression d'une opération de bêchage à titre exceptionnel.

**Travaux d'amélioration :** Elagage des platanes rue de Saxe (travaux terminés)

#### • Conséquence de la tempête

**Opération de remise en état :** couper et dessoucher 15 arbres, déblayer le bois et reprise en gazon. Nous n'avons pas prévu de replantation en 2000. Après consultation de 3 entreprises, la société PRIM'VERT a présenté le devis le plus compétitif qui s'élève à 40000 F.

M SENOUILLET demande ce qui a motivé notre AFUL à prendre en charge l'entretien du nouveau rond point. M CHANGENET ancien président de l'AFUL, précise que cette décision a été soumise aux votes de l'AGO de 1998 et acceptée par les propriétaires.

M SENOUILLET dit que le nombre de tontes dans l'année est insuffisant et que le contrat en prévoit dix. M Stéphane PERREAU précise que ce point est en effet prévu et que le nombre de tontes au contrat sera revu vers un chiffrage plus réaliste lié au coût du contrat et au travail réalisé.

### ◆ Relations avec la mairie

Un courrier a été adressé à M TELLIER, pour demander la mise en place d'un point d'arrosage sur le nouveau rond point de l'avenue de Neufville.

### ◆ Contentieux en cours

Le Président rappelle la procédure judiciaire engagée contre M SENOUILLET qui a fait construire une serre à l'arrière de sa maison. Cependant, il y a un élément nouveau, M SENOUILLET a fait don de son bien immobilier à ses enfants.

En conséquence le contentieux oppose maintenant notre AFUL aux enfants de M SENOUILLET. Mme HILLION demande quelle est exactement la situation de M SENOUILLET vis à vis de l'AFUL : est-il encore propriétaire ou simplement usufruitier? M SENOUILLET refuse de répondre.

## 2. Réalisation budget 1999

La parole est donnée à notre trésorière Mme Marie José WAROUX.

Suite à une demande d'un propriétaire, le budget est présenté sous la forme comptable (fait avec M BASLER).

- **Eau :** Le montant de 2591,82 Fr. d'avance sur eaux est dû à l'avoir obtenu à La Société des eaux de l'Essonne. Cet avoir régularise la facturation établie en 1998 sur une estimation de consommation trop importante.
- **Frais de bureau :** Le budget prévisionnel est dépassé. Ceci est dû à l'augmentation du nombre de photocopies. Le repas annuel du bureau a été maintenu cette année.
- **Amélioration espaces verts :** Le projet d'amélioration prévu n'a pu être réalisé pour permettre de régler en priorité les effets de la tempête de décembre dernier.
- **Honoraires :** Le budget non prévu s'élève à 1447,20 Fr. pour cette année. Le Président précise que ces frais sont dus à la traduction en anglais de pièces juridiques liées au contentieux avec M SENOUILLET.

### 3. Vote du quitus

Le quitus pour l'année 1999 est voté à main levée, il est adopté à 77 voix pour et 1 abstention.

### 4. Présentation et approbation du budget prévisionnel 2000

La parole est donnée à notre trésorière Mme Marie José WAROUX.

- **Entretien espaces verts** : La prise en charge de l'entretien des "haricots" du nouveau rond-point Kaufman augmente le budget d'entretien.
- **Assurances** : Suite au sinistre dû à la tempête, l'assureur a été sollicité pour faire un geste. Nous attendons sa réponse.
- **Financement dégâts de la tempête de décembre 1999** : un poste exceptionnel a été créé pour gérer cette dépense inattendue.

Devis fournisseur PRIM'VERT	40000,00
-----------------------------	----------

**Financement :**

- |   |          |
|---|----------|
| • Participation du Compte livret  | 25461,50 |
| • Economie d'un entretien (bêchage de la butte)                           | 7738,50  |
| • Participation des propriétaires (augmentation de la cotisation de 50 F) | 6800,00  |
- **Cotisation 2000** : Celle-ci a été fixée à 900 F, les 50 F d'augmentation sont dues au financement des dégâts de la tempête. Vous avez la possibilité d'en effectuer le règlement soit :
    - un seul versement de 900 F le 31 mai 2000 au plus tard.
    - deux versements de 450 F chacun de la façon suivante :
      - un premier versement le 15 mars 2000 au plus tard,
      - un deuxième versement le 31 août 2000 au plus tard.

Nous vous rappelons que la tenue de ces délais est le seul moyen de ne pas mettre notre trésorerie en difficulté.

M SENOUILLET demande pourquoi la cotisation augmente alors qu'il était possible de financer les 40000 F des dégâts de la tempête par le compte sur livret.

Mme Marie José WAROUX précise que la réserve financière actuelle de l'AFUL est nécessaire pour un bon fonctionnement de la gestion. Elle représente un tiers du budget annuel. Ce qui nous met à l'abri des retards de cotisation et d'éventuelle charge non prévue.

Le budget 2000 proposé est voté à main levée, il est adopté à 76 voix pour et 2 voix contre.

### 5. Rapport moral de fonctionnement

La parole est donnée à Mme Nadia EL KHALDI chargée du règlement.

A la suite d'une lettre recommandée avec accusé de réception de M ROUSSIN stipulant que les comptes et bilan présentés étaient erronés, alors que ceux-ci étaient exacts. Il ne s'agissait que d'une question de présentation de chiffres. Nous tenons à rappeler à tous que les membres du comité sont des bénévoles élus à la majorité. Nous souhaitons travailler sans être interpellés par des courriers recommandés. Nous rappelons que nous habitons le village, nos adresses sont connues de tous et chacun peut nous contacter de manière amicale.

### 6. Questions diverses

La parole est donnée à Mme Nadia EL KHALDI chargée du règlement.

- Demande de vélux à l'avant par M COSTE

Le comité précise que les vélux à l'avant des maisons ne sont pas actuellement acceptés par le règlement de notre AFUL.

En revanche, si au moins 52 propriétaires sont d'accord pour faire modifier le règlement dans ce sens, le comité s'engage à convoquer un Assemblée Générale Extraordinaire. Néanmoins, le comité rappelle que trois tentatives de modification du règlement ont déjà échoué lors d'AGE, en 1987, 1998 et 1999, pour faute de quorum.

- Demande de pose de tuiles de rive par un propriétaire

Cette demande avait déjà été formulée lors de l'AGE de 1987 et des photos avaient été montrées. Aucune décision n'avait pu être prise faute de quorum.

Afin de préserver l'harmonie de l'ensemble immobilier, la réponse du comité <sup>est</sup> négative. Il existe des possibilités techniques de remise en état permettant de conserver à nos maisons leur aspect d'origine.

## 7. Renouvellement des membres sortants du comité syndical

Cette année trois membres du comité syndical arrivent en fin de mandat : Mmes Anne Marie DOUGNIAUX, et Yolande FOUBERT et M Alain PITHON.

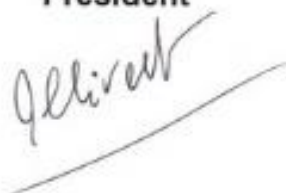
Mmes Anne Marie DOUGNIAUX, et Yolande FOUBERT se représentent pour un mandat de 3 ans. **Elles sont élues à l'unanimité.**

L'ordre du jour est épuisé, le Président lève la séance à 18H35 en remerciant l'auditoire pour la bonne tenue de l'assemblée et invite les participants à un « vin d'honneur ».

**Mme Marie José WAROUX**  
Trésorière



**M Emmanuel DELIVERT**  
Président





Le 24 mars 2000

## Compte rendu de la réunion du comité syndical du 6 mars 2000

Cette réunion faisait suite à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'AFUL « LES LYS » du 26 février 2000 et avait pour objectif de constituer le nouveau comité syndical.

Après délibération et vote, les fonctions et les mandats ont été attribués de la manière suivante :

Président	Emmanuel DELIVERT
Trésorière	Mme Marie José WAROUX
Vice-présidente, chargée des ventes et adjointe à la trésorière	Mme Yolande FOUBERT
Secrétaire	M. Philippe MACK
Chargée de l'application du règlement	Mme Nadia EL KHALDI
Adjoint au chargé de l'application du règlement	M. Philippe MACK
Vice-président et Chargé des espaces verts	M. Stéphane PERREAU
Chargée des relations avec la municipalité et de la communication	Mme Anne Marie DOUGNIAUX
Sans fonction	M. Guy BARBAT DU CLOSEL

**Mme Marie José WAROUX**  
Trésorière

**M Emmanuel DELIVERT**  
Président